



FRAMATOME – SITE DE ROMANS-SUR-ISÈRE

CLI DU 25 MAI 2023

SOMMAIRE

- 1. Rappel du processus de contrôle et d'évaluation**
- 2. Avis de l'ASN sur la sûreté du site**
- 3. Perspectives pour 2023**



1. PROCESSUS DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION PAR L'ASN



Le processus de contrôle et d'évaluation de l'ASN repose sur :

- Les inspections réalisées sur le site,
- Le processus de réexamen périodique des installations,
- L'examen des rapports d'analyse des événements significatifs,
- Le contrôle des dossiers transmis en appui des demandes d'autorisations de modifications,
- L'analyse des bilans périodiques relatifs à l'environnement,
- Le suivi des engagements pris par l'exploitant et leur respect (engagements pris dans le cadre des analyses des événements significatifs, des réponses aux inspections ou des réexamens périodiques).



2. BILAN DU CONTRÔLE EN 2022

AVIS DE L'ASN SUR LA SÛRETÉ DU SITE

LES INSPECTIONS EN 2022

BILAN QUALITATIF



- Les progrès sont visibles sur la thématique surveillance des prestataires : les attendus sont compris.
- L'identification des équipements importants pour la protection des intérêts (EIP) dans SAP arrive à son terme.
- Organisation mise en place pour le transfert à l'exploitant de la NZU (Déploiement des contrôles et essais périodiques en parallèle des essais et gestion de la co-activité).
- Bonne rigueur et traçabilité dans la qualification des EIP lors de modifications.
- Organisation robuste et moyens d'intervention adaptés (exercices incendie et environnement).



- Continuer le déploiement de la surveillance des prestataires.
- Vigilance sur la thématique équipements sous pression (ESP/ESPN) : travail important à réaliser en 2023.
- Analyse de conformité de la Nouvelle zone uranium (NZU) à la décision incendie à réaliser.
- Avancement insuffisant dans la gestion de la densité de charge calorifique côté puissance par rapport aux engagements pris dans le cadre du précédent réexamen.
- Retard dans la mise en exploitation de la NZU.

LES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

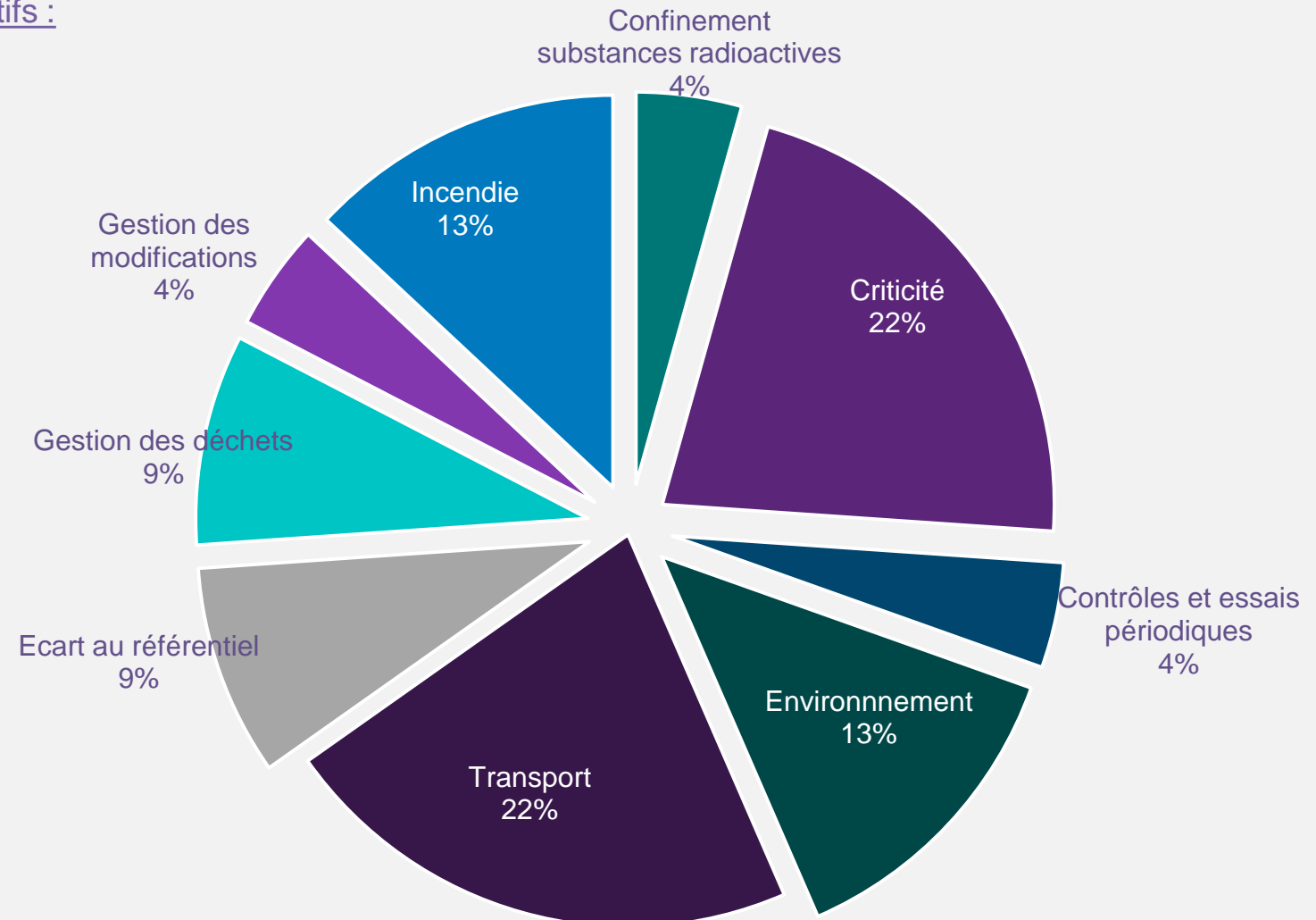


23 événements significatifs (ES) : 22 en 2021, 18 en 2020

- ✓ 3 ESS de niveau 1 : présence d'un bouteillon 10L hors emplacement au niveau du chargement U_3O_8 ligne centre, sur-remplissage d'un bouteillon 10L au niveau du refus tamis du Ripoche 2, non-respect de l'exigence définie superposition d'une petite goulotte sur d'autres petites goulottes.
- ✓ 3 ES liés à l'environnement : dépassement de la limite autorisée de l'activité alpha globale dans le réseau eaux pluviales nord, arrêt de la surveillance des rejets de la ventilation générale de la cheminée R1 et perte de fluide frigorigène suite à une fuite sur le groupe froid de la station HF.
- ✓ 5 ES liés au transport de matières radioactives (dont un niveau 1 : défauts de serrage d'une à deux vis participant au système de fermeture de colis de transport FCC chargés de combustible neuf).
- ✓ 2 ES marquants liés à l'incendie : un départ de feu sur une plaque R&D en cellule SE27 et départ de feu en cellule SE9.

LES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

Répartition des évènements significatifs :



LES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

BILAN QUALITATIF



- Présentation à chaud des événements de manière détaillée.
- La qualité des compte-rendu d'évènements significatifs (CRES) reste satisfaisante.
- Amélioration du délai de transmission des CRES (12/23 respectent les 2 mois).

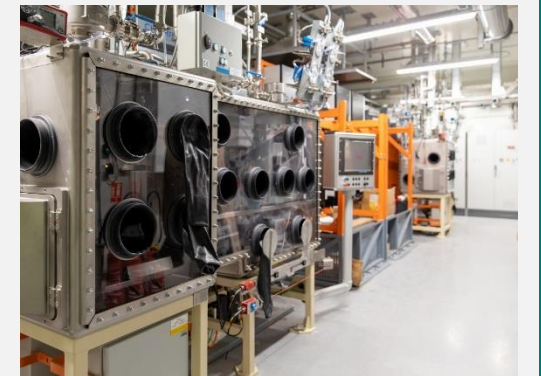


- Maintenir les efforts dans la transmission des CRES sous 2 mois.
- Le nombre d'ES liés à la criticité reste important (niveaux 0 et 1) : maintenir la rigueur d'exploitation et mener à son terme le déploiement du chapitre 6 des règles générales d'exploitation de l'activité puissance.
- Attention à la dérive pour ce qui concerne la gestion des déchets (fûts non intégrés et manque de fiabilité de l'historique).
- Vigilance sur la thématique transport.

LES DOSSIERS D'INSTRUCTION

9 dossiers d'autorisation déposés en 2022

Au cours de l'année, 13 dossiers ont été autorisés :



<u>INB 63-U</u>	<u>Dossier</u>
Puissance	Entreposage des crayons Gadolinium
Puissance	HOMO 3
Puissance	SF2 SF4
Puissance	Fabrication d'UROX dans les fours de conversion du bâtiment C1
Puissance	Conception et mise en service du parc S9 d'entreposage des cylindres 30B
Puissance	Production industrielle de pastilles dopées chromes
Puissance	Extension du parc FCC
Puissance	Modification temporaire de l'effectif minimum de sécurité (fours de frittage)
Puissance	Modification chapitre 6 RGE
Puissance	Modification RDS
Recherche	Mise en service partielle de la NZU
Site	Modification du DARPE
Site	Approbation du pôle de compétence en radioprotection

PUISSANCE : URANIUM DE RETRAITEMENT ENRICHI

Contexte : dépôt en décembre 2022 d'une demande de modification substantielle du décret d'autorisation de création visant à permettre l'augmentation de la production de combustibles à base d'uranium de retraitement enrichi.

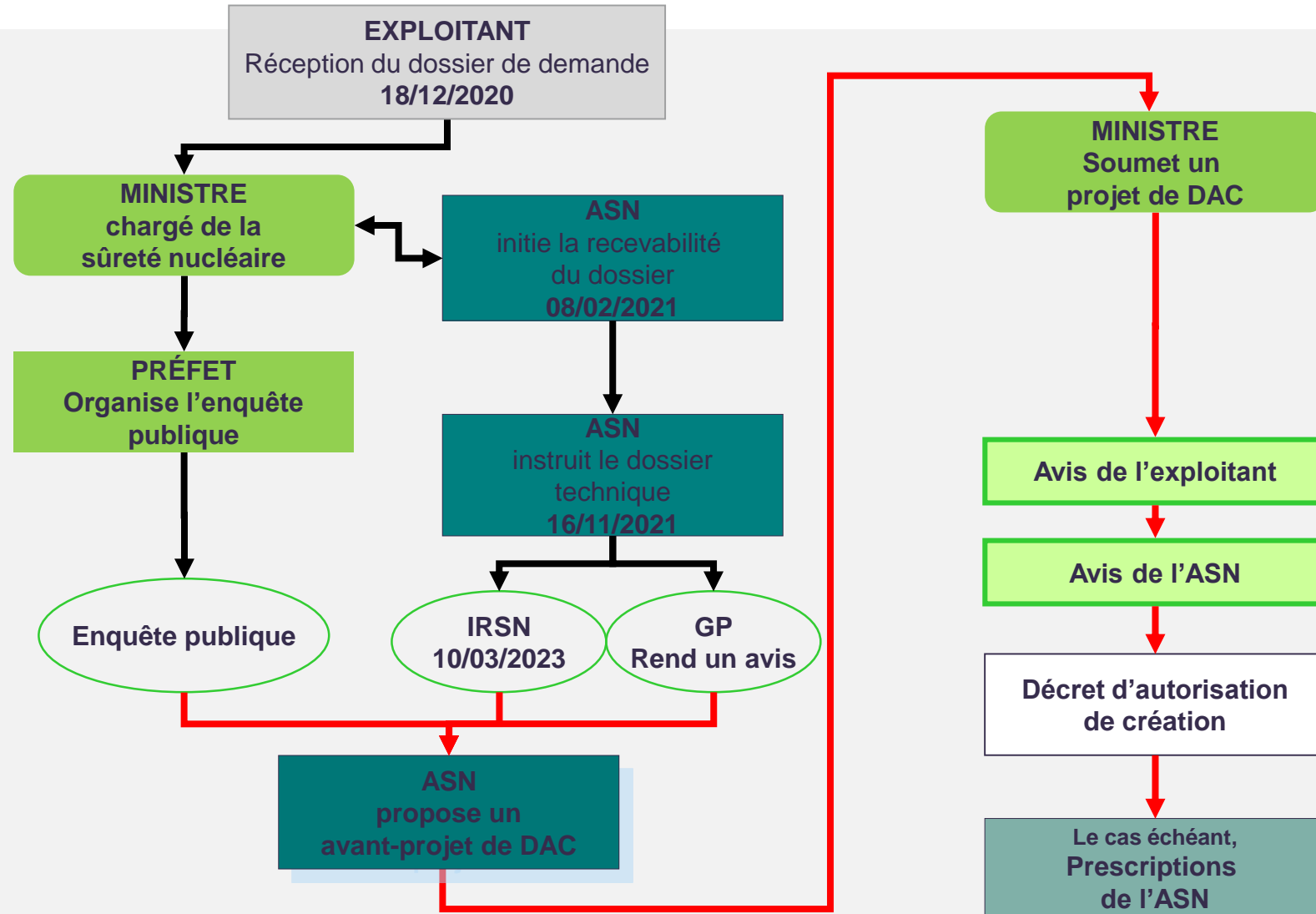
- ✓ Derniers compléments envoyés le **16 novembre 2021** (MSNR + ASN)
- ✓ Saisine de l'IRSN le **25 mars 2022**
- ✓ **Janvier 2023**, échange Framatome/IRSN/ASN sur la prise en compte des recommandations envisagées par l'IRSN à ce stade
- ✓ Avis IRSN reçu le **10 mars 2023**

Suite :

- Avis à la MSNR sur la suffisance du dossier pour poursuivre l'instruction et la procédure administrative
- Avis de l'autorité environnementale et enquête publique
- Publication d'un décret modificatif du DAC

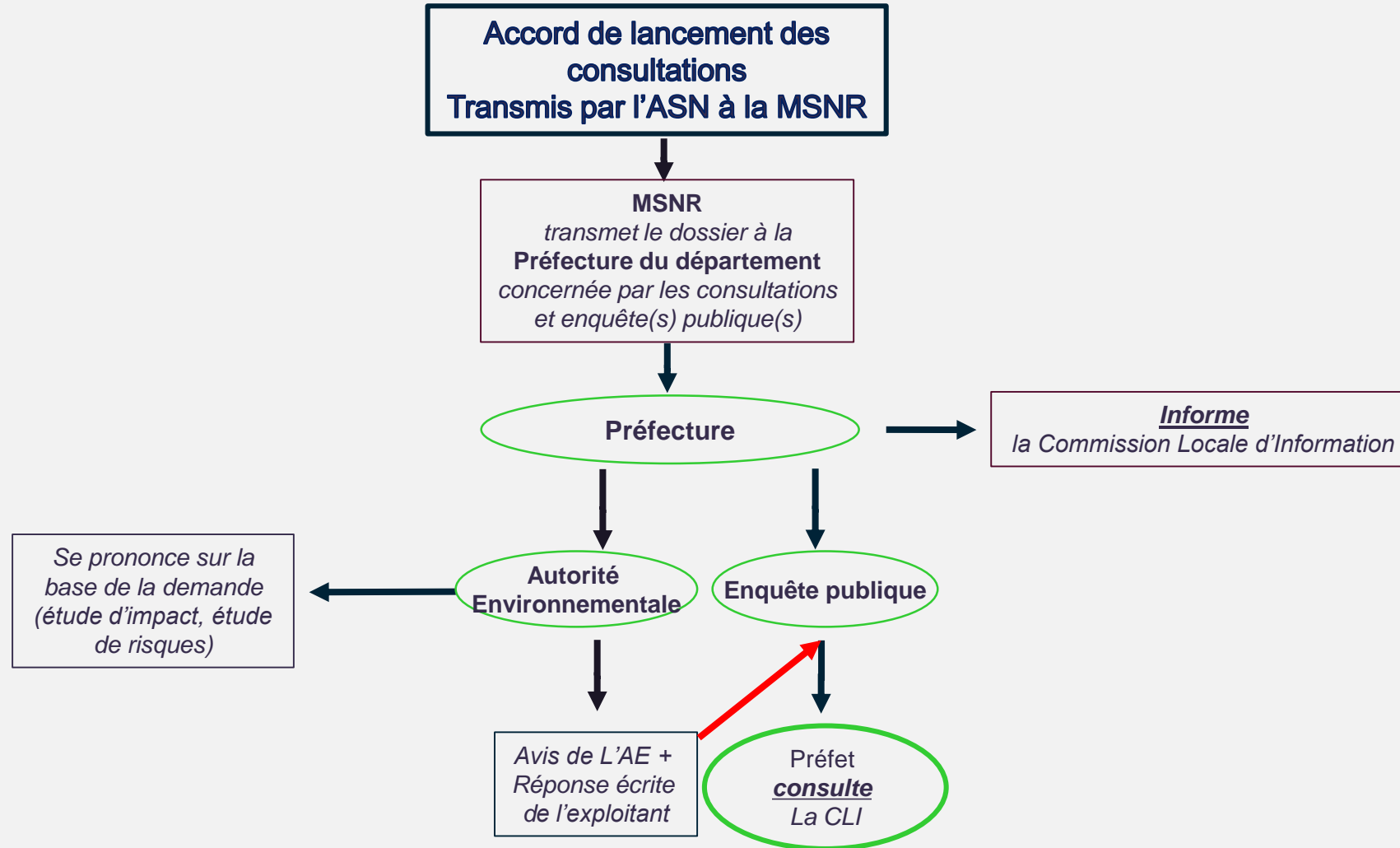
INSTRUCTION DE LA MODIFICATION SUBSTANTIELLE : PROCHAINES ETAPES

Logigramme d'instruction (art. R593-20 et suivants du Code de l'environnement)



INSTRUCTION DE LA MODIFICATION SUBSTANTIELLE : PROCHAINES ETAPES

Logigramme d'instruction (art. R593-20 et suivants du Code de l'environnement)



ECHANGES EN COURS

- ✓ Demande de report/modification de prescriptions :
 - ❑ **Décision 2019-DC-0670** relative au réexamen périodique de l'INB 63 interdit la présence de substances radioactives dans l'actuelle zone uranium au **31 décembre 2022** et limite la quantité d'uranium dans le laboratoire L1 à 600 g
- ✓ Projet de décision en cours de rédaction

Suite :

- ❑ Consultation Framatome sur le projet de décision
- ❑ Consultation du public sur le projet de décision
- ❑ Publication de la décision

AVIS DE L'ASN SUR LA SÛRETÉ DU SITE

Rappel des attentes de l'ASN pour 2022 :

Maintenir la rigueur d'exploitation et renforcer l'attitude interrogative.

Poursuivre le désentreposage des déchets.

Améliorer le délai d'envoi des comptes rendus d'évènements significatifs.

Veiller au calendrier de la mise en actif de la NZU et le respect des prescriptions techniques liées à MA2 et ZU.

Mettre en œuvre le nouveau plan de surveillance de l'environnement.

Finaliser le déploiement des règles générales d'exploitation suite au réexamen (puissance).

Bilan 2022 :

- + **Mise en service partielle de la NZU.**
- + **Respect des prescriptions techniques AX2 et MA2.**
- + **Baisse du nombre d'ES de niveau 1 criticité.**
- + **Amélioration dans la tenue du délai des CRES (à conforter).**

- **Demande de report de la PT liée à la vacuité de ZU.**
- **Déploiement des RGE à finaliser.**
- **Continuer le désentreposage des déchets.**

PERSPECTIVES ET ENJEUX 2023

Des progrès attendus sur la base de l'évaluation 2022 :

- ✓ Maintenir la rigueur d'exploitation et l'attitude interrogative.
- ✓ Veiller au respect du délai d'envoi des CRES.
- ✓ Déployer la gestion de la DCC côté puissance et analyser la conformité de la NZU à la décision incendie.
- ✓ Améliorer la gestion des ESP/ESPN et les exigences afférentes.
- ✓ Tenir les engagements liés aux règles générales de transport interne et améliorer le respect des exigences de transport.

Des axes de travail liés aux évolutions des installations et décisions de l'ASN :

- ✓ Mettre en exploitation la NZU (avec jalon important concernant la transmission du deuxième dossier de synthèse de la qualité).
- ✓ Déployer le nouveau plan de surveillance de l'environnement.
- ✓ Transmettre le rapport de réexamen en juin 2023.

MERCI DE VOTRE ATTENTION